



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)



Sainte-Luce, le 9 décembre 2022

AVIS DE CONVOCATION

Aux membres du conseil municipal de Sainte-Luce :

Par la présente, vous êtes convoqués par le soussigné, conformément à l'article 152 du Code municipal du Québec, à une séance extraordinaire du conseil, qui se tiendra le lundi 12 décembre 2022 à 20 h au 59, rue Saint-Laurent (secteur Luceville).

L'ordre du jour sera le suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et mot de la maire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt des états financiers 2021;
4. Présentation du plan d'action 2023;
5. Service d'ingénierie FQM;
6. Entente intermunicipale – Ressources humaines;
7. Prolongation de la période de probation de monsieur William Landry;
8. Paiement de la facture à SCIERIE SERDAM INC.;
9. Période de questions;
10. Fermeture de la séance.

Sheldon Côté
Directeur général et greffier-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Province de Québec MRC de La Mitis Municipalité de Sainte-Luce

Séance extraordinaire des membres du conseil, tenue en présentiel à la salle Louis-Philippe-Ancil, située au 59, rue Saint-Laurent à Sainte-Luce (secteur Luceville), le lundi 12 décembre 2022 à 20 h 00, à laquelle sont présents :

Les conseillers, monsieur Ovila Soucy, madame Sandra Bérubé, monsieur Joël Gagnon, monsieur Victor Carrier, monsieur Rodrigue St-Laurent et madame Marie Côté sont présents dans la salle, tous formant quorum sous la présidence de la maire, madame Micheline Barriault qui est aussi présente dans la salle.

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Sheldon Côté, est également présent dans la salle.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et mot de la maire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt des états financiers 2021;
4. Période de questions;
5. Présentation du plan d'action 2023;
6. Période de questions;
7. Adoption de la Politique environnementale et de son plan d'action;
8. Entente avec la MRC pour le service d'ingénierie FQM;
9. Entente intermunicipale et MRC – Ressources humaines;
10. Période de questions;
11. Fermeture de la séance.

1. Ouverture de la séance et mot de la maire

La maire, madame Micheline Barriault, procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Ovila Soucy, appuyé par monsieur Victor Carrier, et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

3. Dépôt du rapport financier 2021 – Auditeur externe

CONSIDÉRANT la présentation de monsieur Marc-Olivier Langlais, représentant de RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON;

Il est proposé par madame Sandra Bérubé, appuyé par madame Marie Côté et unanimement résolu d'accepter le dépôt du vérificateur externe et du rapport financier pour l'exercice financier de l'année 2021 de la Municipalité de Sainte-Luce.

4. Période de questions

Gaston Gaudreault pose des questions concernant l'obtention des documents relatifs aux états financiers lors du dépôt et concernant le surplus libre accumulé.



No de résolution
ou annotation

22-12-576

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Luce (Québec)

5. Présentation du plan d’action 2023

Il est proposé par madame Marie Côté, appuyé par madame Sandra Bérubé, et unanimement résolu que le plan d’action 2023 tel que présenté ci-bas soit adopté.

PLAN D’ACTION 2023

	ORIENTATION 1 : CHANTIER SOCIAL
	OBJECTIF 1: PROPOSER UNE OFFRE DE LOISIRS ET DE SPORTS QUI RÉPOND AUX BESOINS
	ACTIONS
1	Préparer et déposer une demande de subvention pour un projet de piste de skate, de trottinette et de BMX
2	Mettre en place une offre de sports nautiques et de location de vélos dans l’Anse-Aux-Coques (Force 5)
3	Maximiser l’utilisation de la patinoire du secteur Luceville et maintenir celle du secteur de Sainte-Luce-Sur-Mer
4	Prévoir un calendrier annuel des activités
5	Souligner la journée nationale de la santé
6	Bonifier l’offre en loisir
	OBJECTIF 2: ANIMER LE MILIEU DE VIE PAR LA CULTURE ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE
	ACTIONS
7	Planter un café à la salle Louis-Philippe-Anctil (projet voisins solidaires) qui sera un lieu de rencontres multigénérationnelles
8	Redynamiser l’utilisation de l’ancienne église de Luceville
9	Soutenir l’organisation des OBNL et des comités dans leur événement rassembleur : Festi Grill, Marché public, Sculpturales, Châteaux de sable, etc.
10	Mettre en place un circuit patrimonial
11	Trouver un nom à l’ancienne église de Luceville : « Espace culturel et communautaire » et trouver des commanditaires pour les salles
12	Finaliser la mise en valeur du site patrimonial du Moulin Banal



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Luce (Québec)

	OBJECTIF 3 : RENFORCER LE SENTIMENT D'APPARTENANCE DES LUÇOISES ET LUÇOIS
	ACTIONS
13	Poursuivre le processus d'accueil et d'intégration des nouveaux résidents et citoyens corporatifs, par des rencontres annuelles.
	OBJECTIF 4 : STIMULER L'IMPLICATION CITOYENNE
	ACTIONS
14	Encourager et reconnaître l'action bénévole
15	Faire une politique sur l'utilisation des jetons de présence et mettre en place un budget participatif pour des projets communautaires et créer un fonds dédié
16	Poursuivre le travail effectué avec les différents comités citoyens : Embellissement – Sports et loisirs – Évènements et culture– sécurité routière – Sculpturales – Patrimoine
17	Réviser la planification stratégique quinquennale (2024-2029)
	OBJECTIF 5 : ÊTRE À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION ET COMMUNIQUER EFFICACEMENT L'INFORMATION
	ACTIONS
18	Mettre en place des outils de communication facile d'utilisation pour les citoyens et visiteurs pour mettre en valeur notre municipalité (refaire le site Web et créer une liste de «courriels citoyens» afin d'automatiser des envois de la municipalité et transmettre une infolettre)
19	Maintenir le Coquesillon – Une fois par mois par la poste
20	Rediffuser des séances du conseil municipal (ZOOM)
21	Séances d'assemblée d'information et de consultations citoyennes
22	Informé et sensibiliser les citoyens sur l'utilisation des fonds publics par la Municipalité en relation avec le budget annuel
23	Informé annuellement les citoyens sur la politique de déneigement
24	Tenir une assemblée d'information avec la Sûreté du Québec sur la fermeture des routes lors des tempêtes
	OBJECTIF 6 : FAIRE DE SAINTE-LUCE UN MILIEU DE VIE INCLUSIF, ATTRACTIF ET DURABLE
	ACTIONS
25	Poursuivre la mise en place de la politique « Jeunesse » et supporter les projets qui en découlent
26	Poursuivre la mise en place de la politique « Municipalité amie des aînés » et supporter les projets qui en découlent



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

27	Supporter l'école secondaire et l'école primaire des Bois-et-Marées
28	Mettre en place une politique et adhérer à la «Municipalité Ami des enfants».
29	Supporter la mise en place d'un service de garde
ORIENTATION 2: CHANTIER ÉCONOMIQUE	
OBJECTIF 1: S'ASSURER QUE LES RÈGLEMENTS FACILITENT LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL ET TOURISTIQUE	
ACTIONS	
30	Mettre en place un projet pilote pour permettre aux propriétaires de terrain la mise en place de roulotte ou autre pour la saison estivale (installation temporaire) et ce, avec demande de permis à la municipalité obligatoire, tout en minimisant l'impact visuel et évaluer le projet.
31	Assurer l'information au conseil des demandes rejetées et des problématiques empêchant le développement et évaluer les possibilités de modifications des règlements et du zonage afin d'être facilitateur pour les promoteurs, dans le respect des citoyens.
32	Moderniser nos règlements d'urbanisme : urbanisme éphémère, droit de préemption, PPCMOI, UHA, Mini-maison, PIIA, taxation pour les terrains vagues desservis afin de favoriser la construction et la densification du territoire.
33	Mettre en place un fonds dédié au développement immobilier
34	Poursuivre l'embauche du chargé de projet
OBJECTIF 2: FAVORISER LA CONCERTATION ENTRE LES ACTEURS DU MILIEU ÉCONOMIQUE	
ACTIONS	
35	Développer des initiatives mettant en valeur des producteurs et entreprises au niveau local (Politique d'achat local)
36	Mise à jour annuelle du Guide d'achat local
37	Maintenir la table de concertation des organismes faisant la promotion de Sainte-Luce (Marché public, Tourisme Sainte-Luce, La Fabrique, Le Cercle de Fermières de Sainte-Luce, Association des marchands, etc.)
38	Soutenir la Corporation de développement de Sainte Luce notamment dans son démarrage.
39	Travailler à l'implantation de nouveaux commerces et industries.
40	Cibler les possibilités d'achat de terrains pour du développement commercial et industriel.
41	Favoriser et promouvoir l'augmentation de l'offre de logement locatif (ex. : condos, appartements, coopérative d'habitation).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

42	Prendre une orientation sur la vocation du terrain appartenant à la municipalité à l'intersection de la rue Saint-Alphonse et Saint-Pierre (42 rue Saint-Pierre Est : maison incendiée) et autres terrains vacants de même que le maintien et le développement des parcs.
	OBJECTIF 3 : EMBELLISSEMENT ET MEILLEUR AMÉNAGEMENT DU MILIEU DE VIE
	ACTIONS
43	Rajeunir et entretenir l'apparence des infrastructures municipales
44	Poursuivre le plan d'embellissement des parcs et lieux municipaux.
45	Améliorer l'expérience de fréquentation de la promenade (ajout de musique sur le site, boutiques, café, etc.).
46	Maintenir ouvert à l'année une toilette publique dans le chalet principal du secteur de l'Anse (fermeture automatique)
47	Installation d'une pancarte «TOILETTE» au Marché public
48	Utilisation du pavé récupéré de l'ancienne Promenade et la réutiliser au stationnement de Force 5 et au parc Luce-Drapeau
	ORIENTATION 3: CHANTIER ENVIRONNEMENTAL
	OBJECTIF 1: DÉVELOPPER DES INITIATIVES INNOVANTES, EN COLLABORATION AVEC LES CITOYENS
	ACTIONS
49	Mettre en œuvre la politique et le plan d'action du comité environnement et le rendre public.
50	Maintenir notre participation à Mission 1000 tonnes.
51	Maintenir notre adhésion à la «Municipalité amie des abeilles» et en faire la promotion
52	Supporter la continuité du Jardin communautaire et du Parc fruitier.
53	Évaluer l'opportunité de créer un éco-quartier
54	Mettre en place un programme de mise à niveau des installations septiques non-conformes
55	Prendre en charge le vidangeage des fosses septiques via des (taxes spéciales).
	OBJECTIF 2 : AGIR POSITIVEMENT SUR L'IMPLANTATION DE PROJETS D'HABITATION
	ACTIONS
56	Analyser les sites potentiels pour du développement résidentiel dans la municipalité.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

57	Mettre en place une réglementation municipale et des actions concrètes pour favoriser et encourager la construction d'habitation.
58	Poursuivre le développement de la rue Caron et de la rue des Coquillages et en faire la promotion via un plan de communication.
	OBJECTIF 3 : AMÉLIORER LA MOBILITÉ DURABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ
	ACTIONS
59	Poursuivre le projet avec le MSP et le PISRMM concernant le plan d'intervention pour améliorer la circulation et la sécurité du secteur de l'Anse et de la route du fleuve.
60	Finaliser la piste cyclable entre le secteur Luceville et le secteur Sainte-Luce-sur-mer.
61	Mettre en place des moyens de prévention afin d'améliorer la sécurité sur l'ensemble du territoire de la municipalité.
62	Planter des bornes de recharges électriques pour vélos et véhicules.
63	Installation de radars pédagogiques aux endroits appropriés.
64	Installation de stationnement pour les vélos
	OBJECTIF 4 : AGIR CONTRE L'ÉROSION DES BERGES ET LA PROPRETÉ DE LA PLAGE
	ACTIONS
65	Évaluer, consulter et opérationnaliser le projet du MSP concernant le plan d'intervention pour améliorer la préservation des berges et la protection des maisons et des infrastructures municipales.
66	Prévoir des consultations citoyennes.
67	Participer à la corvée Éco-Mitis
68	Finaliser la vente des maisons ciblées par le MSP en favorisant et privilégiant leur maintien dans la Municipalité de Sainte-Luce et décider de l'utilisation des terrains laissés vacants.
	OBJECTIF 5 : ASSURER UN DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE VIABLE QUI RESPECTE L'ENVIRONNEMENT ET LES CITOYENS
	ACTIONS
69	Mettre en place les horodateurs et faire appliquer le règlement de stationnement et créer un fonds dédié pour le développement des infrastructures touristiques et l'entretien de la plage.
70	Assurer la propreté de la plage et l'entretien des infrastructures et améliorer celles-ci afin de répondre aux besoins du développement touristiques.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Luce (Québec)

71	Cibler des axes de développement de l’Anse-aux-Coques (projets AECOM et Incognito), faire des recherches de subventions en conséquence et procéder à leur réalisation.
72	Assurer des activités favorisant la rétention des touristes (musique, spectacles, film, etc.).
73	Analyser le besoin en stationnement pour répondre au développement et aux commerces dans l’Anse-aux-Coques.
74	Poursuivre l’activité estivale «Les Sculpturales»
OBJECTIF 6 : ASSURER DES CONDITIONS DE TRAVAIL SÉCURITAIRE ET SATISFAISANTE AU PERSONNEL AFIN D’ASSURER UNE ATTRACTION ET UNE RÉTENTION DE LA MAIN-D’OEUVRE	
ACTIONS	
75	Finaliser le renouvellement de l’entente des conditions de travail des employés tout en respectant la capacité de payer des citoyens
76	Revoir l’organisation du travail des différentes équipes en vue d’améliorer l’efficience
77	Prévoir les remplacements de poste en lien avec les départs à la retraite, afin de prévoir une transition efficace.

6. Période de questions

Gaston Gaudreault pose des questions concernant certaines actions.

7. Adoption de la Politique environnement et de son plan d’action

CONSIDÉRANT QUE la politique environnementale et son plan d’action 2023-2028 ont été présentés lors d’une présentation publique ayant eu lieu le 5 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens avaient jusqu’au 12 décembre 2022 pour soumettre leurs commentaires, questionnements ou suggestions concernant la Politique environnementale et son plan d’action 2023-2028;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens présents à la présentation ont accueilli favorablement la Politique environnementale et son plan d’action;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n’a reçu aucun commentaires, questionnements ou suggestions à la suite de la consultation publique;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Sandra Bérubé, appuyé par madame Marie Côté, et unanimement résolu que la politique environnementale et le plan d’action 2023-2028 tels que présenté ci-bas soient adoptés et qu’une brochure comprenant cette Politique et son plan d’action soient acheminés par la poste, afin que les citoyens se les approprient.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE – DÉCEMBRE 2022

CONSEIL MUNICIPAL

C'est avec une immense fierté que nous vous présentons la Politique environnementale de la municipalité de Sainte-Luce. Nous souhaitons que le rôle de cette politique soit de mettre l'environnement au cœur de nos décisions et de nos actions.

Sainte-Luce se distingue par ses secteurs terre et mer, par son développement touristique et industriel. Notre municipalité se veut un milieu d'habitation où la qualité de vie est primordiale.

Toute la population est donc invitée à être des partenaires et à faire équipe avec nous pour préserver ces spécificités et la qualité de notre environnement.

Cette politique environnementale est le fruit d'une vaste consultation citoyenne tenue à l'automne 2018 où la protection de l'environnement et le développement durable ont été identifiés comme prioritaires. De cette consultation, un comité a été nommé avec des citoyens engagés et motivés qui avaient comme mandat de déterminer les enjeux et les priorités pour Sainte-Luce.

Ce plan d'action environnemental est donc le fruit de bien des discussions, réflexions, recherches et consensus. Nous tenons à remercier tous les partenaires qui y ont contribué.

Ce travail permettra à Sainte-Luce de poursuivre son développement en tout respect de son environnement pour les générations futures. Nous voulons poser des gestes concrets aujourd'hui pour demain, pour nos enfants et petits-enfants.

Nous voulons faire de cette politique un projet rassembleur et nous souhaitons l'engagement de tous à y collaborer collectivement.

Solidairement,

Micheline Barriault, maire

MOT DU COMITÉ CONSULTATIF

« Faire ensemble, qualité de vie, environnement et beauté. »

La beauté, l'environnement et la qualité de vie que l'on retrouve à Sainte-Luce sont, sans surprise, les trois éléments jugés prioritaires par les citoyens lors de la consultation publique de 2018. Avec le désir de « faire ensemble », nous avons là un ingrédient essentiel pour assurer le succès de la mise en œuvre de la présente politique environnementale.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

À la suite de cette consultation, des citoyens de tous azimuts, hommes, femmes, agriculteurs(-trices), adolescent(e)s et professionnel(le)s, ont formé le Comité environnement de Sainte-Luce afin de jeter les bases qui ont permis de mener à terme la présente politique environnementale. On y traite évidemment du littoral, de la qualité de vie, du sol, de l'air et de l'eau. Nous abordons aussi de nouveaux défis tels que la préservation de nos terres et de leurs accès pour maintenir notre prospérité et tendre vers l'autosuffisance et la sécurité alimentaire.

La cohésion sociale et le sentiment d'appartenance à notre territoire seront essentiels pour adresser l'ensemble des objectifs de cette politique et particulièrement les nouveaux défis.

Au nom du comité, je vous souhaite le meilleur des succès dans la mise en œuvre de cette politique environnementale et son plan d'action.

PRÉAMBULE

INTRODUCTION

Par cette politique environnementale, la municipalité de Sainte-Luce souhaite améliorer l'environnement dont elle fait partie, puis tendre vers une plus grande autonomie. Nous visons une ville verte, autosuffisante dans la mesure du possible et orientée vers le zéro déchet. Nous voulons que Sainte-Luce se joigne à un mouvement de transition qui, à une échelle humaine, contribue à bâtir le monde de demain. En agissant sur notre environnement direct, nous cherchons à nous adapter et à mitiger les impacts des bouleversements qui nous touchent de près, et ce en assurant la qualité de vie et les besoins de la population présente et future. Voici le schéma conceptuel de la politique environnementale :

MISSION

Dans un contexte où l'environnement a été laissé pour compte en raison d'une vision presque exclusivement économique, il est primordial de se rappeler les services que l'environnement nous rend. La municipalité s'engage à préserver et améliorer l'environnement de son territoire pour en faire un milieu de vie de plus en plus sain et accueillant, dans lequel ses résident(e)s peuvent s'épanouir en harmonie avec la nature qui les entoure.

La volonté de préserver et d'améliorer notre milieu de vie passera par un fort sentiment d'appartenance, de fierté et d'une bonne cohésion sociale. À ce titre, la municipalité compte jouer un rôle de premier plan dans la sensibilisation des citoyens de son territoire pour que chacun en bénéficie maintenant et pour les générations futures. L'adoption d'une politique environnementale par une municipalité signifie la prise d'un engagement fort en ce sens. Cela témoigne d'une volonté marquée d'assurer la qualité de l'environnement et son amélioration soutenue aux bénéfices de ses citoyens.

Sainte-Luce, de la mer à la terre, se veut une municipalité bleue et verte.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

VISION

Sainte-Luce est une « communauté unie et épanouie, fière de ses multiples richesses où la mer et la terre se marient en offrant une qualité de vie exceptionnelle ».

La municipalité de Sainte-Luce s'étend sur un territoire d'une richesse exceptionnelle, à la fois en bordure de mer et à l'intérieur des terres. Ses vocations touristique, agricole, commerciale et manufacturière contribuent toutes à définir son identité unique dans une magnifique région. Seulement, ces activités dépendent intimement de la qualité des diverses composantes de l'environnement. Il est nécessaire que le développement économique soit soutenable et en équilibre avec cet environnement pour que soient préservées l'attractivité des paysages et la fertilité des sols. Cela va même au-delà! La nature constitue aussi pour ses résidents un milieu de vie.

Aux prises avec des enjeux d'érosion côtière, les Luçoises et Luçois sont naturellement conscients de la fragilité de cet écosystème. Les conséquences concrètes des dérèglements climatiques qui les affectent agissent comme un déclencheur de l'évolution des consciences. Pour maintenir la qualité de vie qui caractérise la municipalité, les citoyennes et citoyens savent qu'il faut être solidaire; il en va de la qualité de l'environnement, mais aussi de la cohésion sociale, lesquels sont intimement liés. Les gestes posés aujourd'hui auront un impact sur le futur, comme des semences qui, avec assez de soleil, d'eau et de terre, grandissent et fleurissent.

VALEURS

En novembre 2018 avait lieu une consultation publique lors de laquelle les citoyens et citoyennes de Sainte-Luce était invité(e)s à se prononcer sur les valeurs qu'ils et elles considéraient comme prioritaires. Voici donc ces valeurs, si chères aux Luçoises et Luçois, qui inspirent la municipalité dans ses actions et dans l'adoption de la présente politique.

PRINCIPES DIRECTEURS

En établissant des principes directeurs concernant l'environnement, la Municipalité se dote d'outils essentiels pour évaluer ses actions et décisions afin de s'assurer que celles-ci vont dans le sens souhaité. La coordination des moyens d'action sur l'environnement est rendue possible par une saine gestion municipale et des pratiques de gouvernance inclusive. Grâce à cela, les enjeux environnementaux et écologiques ne sont pas mis en vase clos, mais compris comme transversaux. En tant que gouvernement de proximité, la Municipalité dispose d'un pouvoir d'agir concrètement sur son territoire ainsi que sur la qualité de vie de ses citoyens. Et cela passe par une prise en compte de l'importance d'un environnement de qualité, ainsi que par une connaissance des services que celui-ci nous rend.

SENSIBILISATION

Stimuler et concrétiser la conscience environnementale des citoyens et des différents utilisateurs du territoire par la sensibilisation et l'information.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

APPARTENANCE

Renforcer la cohésion sociale et le sentiment d'appartenance de la communauté par rapport à son environnement.

ACTIONS

Agir pour préserver l'environnement et favoriser sa restauration comme son amélioration.

EXEMPLARITÉ

Faire preuve de leadership dans la prise en main des questions environnementales et de l'écoresponsabilité.

SUIVI

Effectuer un suivi continu des principaux enjeux environnementaux locaux.

COMMUNICATION

Communiquer efficacement les réalisations de la municipalité et des particuliers aux autres acteurs du territoire.

GESTION INTÉGRÉE MUNICIPALE

Considérer les questions environnementales de façon transversale de manière à ce qu'elles soient prises en compte dans les décisions et dans le développement de la municipalité.

THÈMES & OBJECTIFS

Le comité consultatif en environnement a développé la présente politique autour de huit thèmes : **la qualité de vie, la biodiversité, l'air, le sol, l'eau, l'énergie, le littoral/la résilience côtière et les matières résiduelles**. Des objectifs précis ont été définis pour chacun.

QUALITÉ DE VIE

Correspondant à l'une des valeurs prioritaires des citoyens de Sainte-Luce, la qualité de vie qu'offre une municipalité est le résultat de l'interaction de nombreux facteurs environnementaux. Elle est en grande partie déterminée par les modes d'aménagement du territoire, ainsi que par l'harmonie entre les cadres bâtis et naturels. Elle se manifeste dans la richesse du quotidien et se mesure notamment au niveau du bonheur, de la prospérité et de la sécurité que connaît une communauté. Considérant son caractère englobant, les objectifs présentés ici ne sont pas exhaustifs mais plutôt complémentaires aux autres thèmes.

OBJECTIFS

- Assurer un environnement rassembleur, convivial et sécuritaire dans la municipalité.
- Harmoniser les pratiques urbanistiques avec les attraits naturels du territoire.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

- Favoriser l'accès au fleuve, l'aménagement public des rives et les activités extérieures par un bon partage des usages.
- Maintenir les nuisances (sonores, lumineuses, visuelles...) à un niveau acceptable.

BIODIVERSITÉ

La biodiversité, c'est la vie elle-même. C'est l'harmonie entre les différents éléments de la nature interreliés, dont nous faisons également partie intégrante. De la faune à la flore, chaque espèce a un rôle à jouer, et c'est pourquoi il importe de les protéger toutes. La biodiversité dépend directement de la qualité des éléments comme l'eau, l'air et la terre. Nos producteurs et productrices locaux connaissent notamment l'importance de la qualité de l'environnement pour la préservation des insectes pollinisateurs.

OBJECTIFS

- Protéger les milieux naturels fragiles (milieux humides, berges, cours d'eaux en milieu agricole...).
- Favoriser le verdissement des espaces collectifs de la municipalité (terre et mer).
- Améliorer la connaissance et la préservation de la faune et de la flore indigène, autant terrestre que maritime.
- Encourager les bonnes pratiques dans l'agriculture à grande et petite échelle (cultures diversifiées, permaculture, forêts nourricières, bandes riveraines, travail minimum du sol, semis direct, culture de couverture et intercalaire...).

AIR

La qualité de l'air est l'un des thèmes les plus récurrents lorsqu'il est question de réchauffement climatique, car les émissions de gaz à effet de serre en sont la principale cause. Il convient donc d'agir localement pour réduire les émissions de la municipalité, puis de l'ensemble de la collectivité, incluant les entreprises. La qualité de l'air ne se résume pas qu'à cela. Elle a aussi une incidence directe à l'échelle de la municipalité, notamment à travers le contrôle des émissions (odeurs, composés volatils, métaux lourds, etc.) et leurs impacts sur la santé humaine et la qualité de vie.

OBJECTIFS

- Faire un inventaire des émissions de carbone de la municipalité, envisager un plan d'action pour les réduire dans l'optique de tendre vers la carboneutralité.
- Faciliter le transport actif (réseau de pistes cyclables, circulation piétonnière, cohabitation fluide des différents usages...).
- Améliorer et contribuer au développement des solutions de transport durables (covoiturage, autopartage, bornes électriques, autobus...).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

- **Maintenir et contrôler les émissions (odeurs, composés volatils, métaux lourds, etc.) à des niveaux acceptables par une réglementation municipale adaptée.**

SOL

Le sol est intrinsèquement lié aux modes d'aménagement du territoire. Son utilisation exprime les orientations de cet aménagement et démontre l'importance accordée aux activités souhaitées pour le développement d'une communauté. Plus encore, elle en exprime des valeurs, une personnalité et des priorités.

Dans une municipalité comme Sainte-Luce où l'une des activités économiques phares est l'agriculture, la qualité et l'intégrité des sols, comme l'accès à ceux-ci, constituent des préoccupations majeures tant à court terme qu'à long terme. Il importe de maintenir un équilibre entre le rendement de ces sols et leur préservation pour les générations futures. Il est tout autant essentiel de maintenir l'accès aux terres par les gens d'ici, pour notre prospérité et pour améliorer notre autosuffisance localement.

OBJECTIFS

- **Préserver l'utilisation du sol et leur accès pour les générations actuelles et futures pour les citoyens de Sainte-Luce.**
- **Utiliser de façon responsable les pesticides et engrais chimiques.**
- **Favoriser l'établissement des culture diversifiées (maraichères, productions animales, végétales, etc.) dans un esprit d'autosuffisance alimentaire.**
- **Protéger l'intégrité des sols agricoles, commerciaux, industriels et des milieux humides par un accompagnement personnalisé des investisseurs et une réglementation municipale adaptée.**
- **Piéger le carbone dans le sol par des pratiques agricoles pérennes et des aménagements durables (exemples : plantation d'arbres, etc.).**
- **Trouver un bon compromis entre une densité urbaine équilibrée et un étalement urbain en vue de préserver l'environnement, maximiser les services existants et les ressources locales (eau).**

EAU

L'eau constitue une source incontournable de la vie sur terre. Quiconque a déjà cultivé le sol, à petite comme à grande échelle, en a une conscience vive. Mais au-delà des plantes, l'eau est essentielle à toute forme de vie. Si certains la qualifient d'« or bleu » et qu'elle a donné à notre planète son surnom de « planète bleue », nous avons au Québec un accès privilégié à cette ressource. Bien que nous bénéficions d'immenses réserves d'eau douce, il demeure de notre responsabilité d'en assurer la pérennité et la qualité.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

OBJECTIFS

- Identifier une stratégie pour assurer la pérennité de la ressource en eau de la municipalité à long terme.
- Maintenir la quantité et la qualité de l'eau potable.
- Sensibiliser les différentes parties-prenantes au gaspillage de la ressource, chercher à optimiser le système de gestion de l'eau dans un esprit préventif.
- Contrôler la qualité des eaux usées et l'améliorer en fonction des besoins actuels et futurs de développement.

ÉNERGIE

L'énergie constitue le moteur de tout développement. La capacité d'extraire de nouvelles ressources pour en faire des sources d'énergie a été à l'origine de grands changements socioéconomiques, telles que les révolutions industrielles. Nous savons maintenant que certaines de ces sources d'énergie, aussi efficace puissent-elles être, ont des conséquences néfastes sur notre environnement. Il convient aujourd'hui de prendre acte de ces faits et de travailler ensemble vers une transition énergétique afin de passer d'une dépendance aux énergies fossiles, non-renouvelables, à une plus grande efficacité énergétique et aux énergies renouvelables. Malgré les contraintes que cela amène inévitablement à court terme, il s'agit aussi potentiellement d'une occasion de rehausser notre qualité de vie sur le long terme, et ce, à échelle humaine. À noter qu'au Québec, nous disposons d'une longueur d'avance en la matière, car l'électricité y est 100 % renouvelable et verte.

OBJECTIFS

- Sensibiliser les différentes parties-prenantes au gaspillage énergétique et chercher à optimiser la consommation d'énergie des immobilisations municipales (bâtiments, véhicules, etc.).
- Favoriser les projets écoénergétiques pour les nouvelles constructions, les rénovations de bâtiments, et ce, dans tous les secteurs d'activités (résidentiel, commercial, industriel et institutionnel).
- Favoriser le développement des énergies renouvelables dans les respects de la volonté et des valeurs de la collectivité.

LITTORAL / RÉSILIENCE CÔTIÈRE

Située sur les abords du plus vaste estuaire au monde, la municipalité de Sainte-Luce jouit d'une localisation enviable en termes de beauté, de nature, d'air pur... Comment ne pas s'extasier devant l'immensité et la plénitude d'un tel panorama? Seulement, cette bénédiction comporte aussi son lot d'infortunes, lesquelles sont exacerbées par les bouleversements climatiques. Si ceux-ci ont lieu à l'échelle planétaire, nous les vivons concrètement à l'échelle municipale en raison de notre situation géographique particulière.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

À l'avenir, il nous faudra prendre en compte ces contraintes environnementales au développement afin de préserver notre milieu exceptionnel mais aussi la qualité de vie et la sécurité de ceux qui l'habitent. Ces paysages, il faut le rappeler, sont aussi la carte de visite de notre municipalité ainsi qu'une ressource économique importante.

OBJECTIFS

- Prévenir l'érosion et la submersion des berges du littoral (recharge de la plage, revégétalisation, etc.).
- Gérer le plus adéquatement possible les risques sur les infrastructures du bord de mer et trouver des solutions à long terme viables pour les résidents impactés.
- Assurer la pérennité et le développement du secteur touristique de la municipalité.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Notre mode de vie est responsable de la production d'une grande quantité de matières résiduelles, que ce soit au niveau des citoyens, des entreprises ou encore dans le milieu institutionnel. La municipalité a un rôle de premier plan dans la gestion de celles-ci. Leur saine disposition est d'une grande importance pour prévenir les nuisances, autant visuelles qu'olfactives. On agit sur la gestion des matières résiduelles, d'origines diverses, en appliquant la règle des 3RV : d'abord en Réduire l'utilisation, en Réutilisant, puis en optimisant leur Recyclage, et enfin en Valorisant ce qui ne peut avoir de seconde vie.

Sainte-Luce a déjà pris des initiatives fortes dans cette direction, notamment par l'interdiction des plastiques souples à usage unique dans ses commerces à compter de janvier 2022. La collecte à trois voies pour les citoyens et les ICI (industries, commerces, institutions) est également déjà implantée depuis 2021. Le dossier concernant la gestion des habitations et bâtiments touchés par les risques d'érosion s'inscrit aussi dans une telle logique avec le déplacement des maisons vendues aux enchères.

OBJECTIFS

- Sensibiliser aux bonnes pratiques dans les différents secteurs d'activités (bon tri des matières, calendrier de collecte, écocentres, etc.).
- Encourager les initiatives d'économie circulaire et les circuits courts dans la gestion des matières résiduelles.
- Réduire la quantité des matières générées et tendre vers le zéro déchet.

CONCLUSION

L'environnement contribue à façonner notre quotidien, à en établir les contours et les spécificités. Il influence nos modes de vie et d'occupation du territoire.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Les bouleversements qu'il subit, et qui touchent directement notre communauté, nous font comprendre qu'il ne suffit plus de le prendre pour acquis, mais qu'il convient maintenant plus que jamais d'activement le protéger et l'améliorer. Les services que celui-ci nous rend sont indispensables, nous en sommes aujourd'hui bien conscient(e)s, et la prise en compte de sa fragilité nous pousse à l'action. La présente politique vise à établir des balises pour la préservation de notre milieu de vie exceptionnel, où terre et mer se rejoignent dans une somptueuse union.

La conscience de l'importance que revêt pour nous notre environnement se manifeste directement dans des valeurs qui nous sont chères, telles que la qualité de vie et la beauté. Elle se manifeste également indirectement dans ce qui fait la force de notre communauté et qui passe par un fort sentiment d'appartenance, comme notre capacité de « faire ensemble » et notre hospitalité.

La prospérité de notre milieu de vie dépend aussi grandement de son attractivité, qui résulte à la fois de ses attraits naturels et de son cadre bâti. Il importe donc, pour assurer un avenir brillant à Sainte-Luce, de prendre soin de son patrimoine naturel et de soumettre tout futur développement aux impératifs de durabilité et de respect des écosystèmes.

Finalement, la protection de l'environnement va de pair avec le respect des valeurs et de la volonté de ceux qui l'habitent, ainsi qu'avec un renforcement de l'autonomie de ceux-ci sur leur territoire. Une transition juste vers un monde plus respectueux de l'environnement et des écosystèmes passe par l'appropriation des enjeux, à l'échelle des territoires, par les citoyens et citoyennes. C'est ainsi qu'avec leur aide, la municipalité peut dès aujourd'hui contribuer à bâtir le monde de demain, pour les générations présentes et futures.

REMERCIEMENTS & CRÉDITS

MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

Claude Tremblay, président
Gérald Tapp, secrétaire
Christian Pelletier, citoyen
Lyne Morissette, citoyenne
Manon Smeesters, citoyenne
Francine Picard, citoyenne

ÉQUIPE MUNICIPALE

Micheline Barriault, mairesse, et les membres de l'actuel conseil municipal
Maïté Blanchette-Vézina, ancienne mairesse
Nancy Bérubé, directrice générale adjointe

CONSULTANTS EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

La firme Élyme Conseils :

Arnaud Boucher, chargé de projets
Évariste Feurtey, directeur général

5814



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Luce (Québec)

PHOTOGRAPHE

Isabelle St-Laurent

MRC DE LA MITIS

Léa Béland, graphisme

PLAN D’ACTION ENVIRONNEMENTAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCE
2023 - 2028

Ce plan d’action est le fruit d’un travail collectif, ayant impliqué le Comité Consultatif en Environnement (CCE) de Sainte-Luce, le Conseil municipal de Sainte-Luce ainsi que la firme Élyme conseils, expert conseils en développement durable.

Le CCE est composé de citoyens et citoyennes engagés dans leur milieu de vie et conscients de l’importance d’opérer, peu à peu, une transition socioécologique. Celui-ci s’est formé suite à la consultation initiale des citoyennes et citoyens de Sainte-Luce qui avait eu lieu en 2018. Dans un premier temps, ce comité a rédigé un vaste document qui a servi de document de référence pour identifier les enjeux ainsi que les solutions/actions à y apporter, et ce sous la forme d’un document RACI. Ce Comité a par la suite été mis sur pause pendant la pandémie de Covid-19. Élyme conseils a ensuite pris le relais et été mandatée pour la rédaction de la politique environnementale et la co-élaboration du plan d’action associé au courant du printemps 2022. Ce travail s’est effectué en collaboration avec la mairesse Micheline Barriault et le président du CCE d’alors, M. Claude Tremblay. À noter que les actions contenues dans ce plan d’action s’inspirent aussi des documents stratégiques existants dans la municipalité.

Le présent plan d’action est étroitement relié à la politique environnementale, laquelle en explicite les thèmes et objectifs en plus de le situer dans un contexte plus large.

Thème : Qualité de vie
Objectif : Assurer un environnement rassembleur, convivial et sécuritaire dans la municipalité
Actions
Rendre les voies cyclables davantage sécuritaire
Mettre en place des radars intelligents et autres visant à assurer la sécurité routière
Améliorer l’utilisation des parcs et des infrastructures municipales (matériel urbain, jeux d’eau, etc.)
Objectif : Harmoniser les pratiques urbanistiques avec les attraits naturels du territoire
Actions
Ajouter dans les règlements d’urbanisme des critères sur les matériaux durables pour les nouvelles constructions



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Renforcer le PIIA afin d'assurer que les nouvelles constructions n'altèrent pas les sites et bâtiments patrimoniaux
Mettre en place le plan de réaménagement de l'Anse-aux-Coques
Objectif : Favoriser l'accès au fleuve, l'aménagement public des rives et les activités extérieures par un bon partage des usages
Actions
Créer des sentiers balisés pour avoir accès aux rives et pour protéger l'environnement
Redéfinir la fonction et l'aménagement des terrains rachetés par la municipalité en bord de l'eau
Objectif : Maintenir les nuisances (sonores, lumineuses, visuelles...) conformes aux normes permises
Actions
Sensibiliser les usagers de la route sur le bruit et autres nuisances à l'aide d'affichage (exemple : « Merci de votre respect ») [Travaux public, comité sécurité routière Usagers de la route]
Thème : Biodiversité
Objectif : Favoriser le verdissement des espaces collectifs de la municipalité
Actions
Reverdifier et embellir les terrains en friche ou minéralisés par des arbres, arbustes et fleurs indigènes
Soutenir le maintien de jardins communautaires
Agrandir l'offre de la distribution d'arbre au printemps avec des fruitiers
Lutter contre les dépotoirs clandestins par la sensibilisation
Objectif : Améliorer la connaissance et la préservation de la faune et de la flore indigène, terrestre comme marine
Actions
Organiser un atelier de sensibilisation sur les espèces indigènes vulnérables et envahissantes
Favoriser la création d'aires de repos et d'alimentation pour les espèces sauvages
Planter des panneaux ou autre outil d'interprétation pour les espèces indigènes
Objectif : Protéger les milieux naturels fragiles (ex : milieux humides)
Actions
Informar et sensibiliser la population sur le rôle et l'importance des milieux humides
Protéger et mettre en valeur les milieux humides par une réglementation adéquate
effectuer un accompagnement personnalisé des investisseurs lors de développement dans les milieux sensibles
Thème : Air
Objectif : Faciliter et favoriser le transport actif



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Actions
Assurer une continuité des trottoirs sur la route du fleuve
Développer le réseau des voies cyclables sur le territoire de la municipalité et l'améliorer entre Rimouski et la Mitis
Installer des parcomètres le long de la promenade
Aménager des stationnements gratuits en dehors de l'anse
Objectif : Améliorer et contribuer au développement des solutions de transport durable
Actions
Faire connaître et encourager les options de transport collectif (dont le TAC et la future régie inter-MRC)
Développer le système de covoiturage, d'autopartage et de vélo-partage
Favoriser la mise en place d'un système de navette entre le secteur de l'Anse et le secteur de Luceville
Objectif : Maintenir et contrôler les émissions dans les normes par une réglementation municipale adaptée
Actions
Mettre à jour et effectuer un suivi régulier du carnet de bord des émissions de la municipalité pour tendre vers la carboneutralité
Revoir la réglementation actuelle et l'adapter pour limiter les impacts des installations d'élevage
Sensibiliser les agriculteurs et les citoyens sur la réglementation visant l'épandage de fumier
Thème : Sol
Objectif : Préserver l'utilisation du sol et son accès pour les générations actuelles et futures pour les citoyens et citoyennes de Sainte-Luce.
Actions
Faciliter le rachat de terres par les résidents
Lutter contre la spéculation foncière
Objectif : Utiliser de façon responsable les pesticides et engrais chimiques
Actions
Freiner l'utilisation du fumain et ses dérivés sur le territoire
Maintenir l'adhésion « Municipalité amie des abeille » et en faire la promotion
Offrir la récupération des contenants d'insecticides / pesticides et sensibiliser sur les alternatives
Favoriser l'implantation et l'entretien d'espèces végétales adaptées (bandes riveraines, compagnonnages) par de la sensibilisation
Objectif : Favoriser l'établissement de cultures diversifiées, dans un esprit d'autosuffisance alimentaire
Actions



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Luce (Québec)

Promouvoir et sensibiliser sur l’agriculture durable, biologique ou la permaculture en s’inspirant des meilleures pratiques
Encourager les circuits courts
Objectifs : Protéger l’intégrité des sols agricoles, commerciaux et industriels
Actions
Maintenir l’usage d’abrasifs à faible teneur en sel sur les routes
Encadrer l’exploitation des carrières
Objectifs : Piéger le carbone dans le sol par des pratiques agricoles pérennes et des aménagements durables
Actions
Sensibiliser les agriculteurs à une gestion des matières organiques des sols favorisant la séquestration du carbone
Accompagner les agriculteurs volontaires dans l’implantation de pratiques de gestion des matières organiques des sols favorisant la séquestration du carbone
Objectifs : Consolider les espaces urbanisés en vue de préserver l’environnement puis maximiser les services existants et les ressources locales
Actions
Favoriser la densification à l’aide des maisons bigénérationnels et des mini-maisons
Se servir de l’inventaire existant pour choisir des sites potentiels viables pouvant accueillir un quartier résidentiel
Thème : Eau
Objectifs : Identifier une stratégie pour assurer la pérennité de la ressource en eau de la municipalité à long-terme
Actions
Acquérir les terrains qui assureront la quantité d’eau suffisante pour les besoins des citoyens
Adopter des stratégies de gestion des eaux pluviales, dont, la captation de l’eau de pluie pour l’arrosage des jardins
Objectifs : Maintenir la quantité et la qualité de l’eau potable
Actions
Poursuivre les actions de la municipalité en lien avec la captation de l’eau potable
Maintien de l’évaluation périodique de la qualité de l’eau
Objectifs : Sensibiliser les différentes parties prenantes aux gaspillages de la ressource, chercher à optimiser le système de gestion de l’eau dans un esprit préventif
Actions
Réaliser une campagne d’information et sensibilisation sur le gaspillage de la ressource



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Réduire l'arrosage des parterres
Planter et entretenir des espèces végétales à longues racines et résistantes
Objectifs : Contrôler la qualité des eaux usées et l'améliorer en fonction des besoins actuels et futurs de développement
Actions
S'assurer de la conformité des installations résidentielles, municipales et industrielles
Offrir un service de vidange des installations septiques et mettre en oeuvre un programme d'aide pour leurs mises à niveau
Thème : Énergie
Objectifs : Sensibiliser les différentes parties prenantes aux gaspillages énergétiques et chercher à optimiser la consommation d'énergie des immobilisations municipales
Actions
Soutenir les initiatives locales d'économie collaborative de location, de réparation, de réemploi, de revalorisation et de recyclage
Sensibiliser les citoyens à identifier les sources de gaspillage et à agir sur elles
Objectifs : Favoriser les projets écoénergétiques pour les nouvelles constructions et les rénovations de bâtiments, et ce dans tous les secteurs d'activité (résidentiel, commercial, industriel et institutionnel)
Actions
Sensibiliser et encourager des mesures de réductions et d'efficacité énergétique
Remplacer les systèmes de chauffage aux énergies fossiles des infrastructures municipales (incluant biomasse)
Favoriser l'implantation d'écoquartier et informer la population des programmes existants
Objectifs : Favoriser le développement des énergies renouvelables dans le respect de la volonté et des valeurs de la collectivité
Actions
Encourager le remplacement du chauffage et de climatisation aux énergies fossiles des logements et résidences par des systèmes géothermiques, électriques ou solaires
Adapter l'aménagement de la municipalité à la mobilité durable
Installer des bornes de recharge publiques dans des endroits stratégiques
Mettre en valeur les services de proximité et la mixité des usages pour faciliter l'achat local et réduire l'usage des véhicules à essence
Thème : Littoral – résilience côtière
Objectifs : Prévenir l'érosion et la submersion des berges du littoral
Actions



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Luce (Québec)

Utiliser du génie végétal pour la protection des berges lorsque suffisant, ou employer une méthode mixte
Informar la population en zones à risque sur les méthodes de protection des berges
Encourager et soutenir des initiatives de protection des berges
Poursuivre les travaux de recharge de la plage avec le MSP et informer la population régulièrement de l’avancement des travaux
Objectifs : Gérer le plus adéquatement possible les risques sur les infrastructures du bord de mer et trouver des solutions à long-terme, viables pour les résidents impactés
Actions
Soutenir le déménagement des bâtiments identifiés par la sécurité publique
S’assurer de posséder les terrains disponibles pour les déménagements
Informar la population des normes permises quant à la construction et à la rénovation en bordure du fleuve
Objectifs : Assurer la pérennité et le développement du secteur touristique de la municipalité
Actions
Sensibiliser aux bonnes pratiques de gestion des déchets en bord de mer
S’assurer de la propreté du littoral, par exemple en continuant la Mission 1000 tonnes
Augmenter les infrastructures permanentes (sceaux et bacs à marée)
Poursuivre la mise en place du projet avec le Collectif Incognito et AECOM
Thème : Matières résiduelles
Objectifs : Sensibiliser aux bonnes pratiques dans les différents secteurs d’activités
Actions
Encourager la MRC et la région du BSL à adopter des pratiques écoresponsables (zéro déchet, économie circulaire, bannissement du plastique à usage unique et du styromousse)
Poursuivre le tri adéquat des matières résiduelles dans les centres communautaires et les endroits publics de la municipalité
Objectifs : Encourager les initiatives d’économie circulaire et les circuits courts dans la gestion des matières résiduelles
Actions
Participer à une étude de faisabilité et de potentiel pour implanter des initiatives sur le territoire de la MRC
Objectifs : Réduire la quantité des matières générées et tendre vers le zéro déchet
Actions
Inclure une obligation dans la politique de don et commandite et dans l’octroi d’aide financière par la municipalité de respecter la politique d’achat local et la politique environnementale



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Réduire la quantité de matière jetable lors des événements organisés par la municipalité

Bannir le plastique à usage unique et la styromousse sur le territoire de la municipalité, et s'assurer du respect de cette réglementation

2022-12-578

8. Résolution concernant une entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la MRC de la Mitis souhaite transférer son service d'ingénierie et infrastructures à la FQM et y adhérer;

ATTENDU QUE la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, peut utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Victor Carrier, appuyé par madame Marie Côté et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil autorise que la Municipalité puisse utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM ;

QUE la Maire et le directeur-général et greffier-trésorier soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

QUE Sheldon Côté, directeur-général et greffier-trésorier soit autorisé à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

2022-12-579

9. Entente intermunicipale – Ressources humaines

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Grand-Métis, La Redemption, Les Hauteurs, Métis-sur-Mer, Mont-Joli, Padoue, Price, Sainte-Angèle-de-Méridi, Sainte-Flavie, Sainte-Jeanne-D'Arc, Sainte-Luce, Saint-Charles-Garnier, Saint-Donat, Saint-Gabriel, Saint-Joseph-de-Lepage, Saint-Octave-de-Métis ainsi que la MRC de La Mitis désirent présenter un projet pour embaucher une ressource en gestion des ressources humaines dans le cadre de l'aide financière;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Sandra Bérubé, appuyé par monsieur Victor Carrier, et unanimement résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Sainte-Luce s'engage à participer au projet pour embaucher une ressource en gestion des ressources humaines et à assumer une partie des coûts selon ses besoins et son utilisation ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC de La Mitis organisme responsable du projet.

11. Période de questions

Gaston Gaudreault pose des questions concernant les ententes entre la municipalité et la MRC de La Mitis quant au service d'ingénierie et de ressource humaine.

12. Fermeture de la séance

Il est proposé par monsieur Joël Gagnon, appuyé par madame Marie Côté, et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée, il est 21 h.

Je, Micheline Barriault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Micheline Barriault, maire


Micheline Barriault
Maire


Sheldon Cote
Directeur général et greffier-
trésorier